

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 103**

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 10 et 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.